



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté

Égalité

Fraternité

CPE conseiller de la communauté éducative

Formation le 24 mars 2022

Rectorat de l'académie de Toulouse

Sommaire

1- CPE conseiller, que disent les textes réglementaires ?

1-1.Circulaire du 10-08-2015

1-2.Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation du 18-07-2013

2. Définition du terme « conseil »

3. Diagnostic de la situation, une étape préalable à tout conseil

3-1. Travaux pratiques

3-2. Mise en commun

4. Démarche pour être de bon conseil

5. Rôle du conseiller

6. Posture d'un bon conseiller

1. CPE conseiller, que disent les textes réglementaires?

Circulaire du 10-08-2015

*Ils ont auprès des chefs d'établissement un rôle de conseil **pour le respect des rythmes de vie et de travail des élèves**, en amont de l'élaboration des emplois du temps.*

*Ils conseillent l'équipe éducative et le chef d'établissement **dans l'appréciation des mesures éducatives et de réparation ainsi que dans l'appréciation des sanctions disciplinaires.***

*ils conseillent le chef d'établissement et les membres de la communauté éducative **pour organiser les partenariats** avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques, notamment **dans le cadre du projet d'établissement.***

*Ils repèrent les besoins de formation de ces personnels [assistants d'éducation] et **proposent des actions de formation au chef d'établissement.***

Circulaire du 10-08-2015

Ils contribuent avec { Psychologues EN] à l'accompagnement, au conseil et au suivi des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel d'orientation, de leur poursuite d'études ainsi que de leur insertion sociale et professionnelle.

*Les CPE peuvent également avoir **un rôle de conseil auprès de l'adjoint gestionnaire de l'établissement sur l'organisation des lieux** de restauration, d'hébergement pour les internats, de travail et de détente qui contribue au bien-être et à la qualité de vie des élèves.*

*Les CPE participent aux instances de l'établissement dont ils **sont membres de droit** (notamment les conseils d'administration, conseils de classe, conseils pédagogiques, conseils de discipline Mais aussi conseil de vie collégienne, conseil de vie lycéenne).*

1-2. Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation du 18-07-2013

- **Contribuer, avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les conseillers d'orientation psychologues, au conseil et à l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel.**
- En lien avec les personnels enseignants et d'orientation, **ils aident les familles ou les représentants légaux des élèves à l'élaboration et à l'accompagnement du projet personnel de chaque élève.**
- **Conseiller le chef d'établissement et le gestionnaire sur l'aménagement et l'équipement des espaces, afin de permettre l'installation de conditions de vie et de travail qui participent à la sérénité du climat scolaire.**
- **Conseiller le chef d'établissement, ainsi que les autres personnels, dans l'appréciation des punitions et des sanctions.**
- **Évaluer les besoins de formation des membres de l'équipe [vie scolaire] et proposer des formations.**
- **Conseiller le chef d'établissement pour organiser les partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques.**
- **Coopérer avec de nombreux partenaires, participer à des rencontres collectives auxquelles les parents sont associés et (à) contribuer aux actions éducatives culturelles, notamment artistiques, scientifiques et sportives.**

2. Définition du terme « conseil »

Etymologie : consilium

1. Avis que l'on donne à quelqu'un sur ce qu'il doit faire.

Dans le langage religieux, *conseil* se dit souvent par opposition à *précepte*, pour exprimer **qu'une chose est simplement recommandée comme bonne pour arriver à une perfection plus grande, mais n'est pas ordonnée.**

2. Toute assemblée ayant pour mission de donner son avis ou de statuer sur certaines affaires.

3. Par extension, **le lieu où siège le conseil.**

3. Diagnostic de la situation, une étape préalable à tout conseil

- **QUI ?** Qui est concerné ? Qui y participe ? ➡ **Définition d'un objectif**
- **QUOI ?** Quel est l'objectif ? ➡ **Élève(s), parent(s), enseignant(s), chef d'établissement, gestionnaire,**
- **QUAND ?** Qu'est-ce qui déclenche la procédure ? À quelle fréquence est-elle exécutée ? Quels sont les délais nécessaires à son exécution ? ➡ **Faits déclencheurs, contraintes de temps**
- **OU ?** Où cela se passe-t-il ? Dans quel service, dans quelle classe ? ➡ **Émergence d'idées correctives ou préventives**
- **POURQUOI ?** Quelles sont les contraintes ? Quels **sont les** leviers ?
- **COMMENT ?** De quelle manière ? Quels sont les moyens nécessaires pour réaliser cette procédure ➡ **Ressources et outils utilisés, logiciel / application, documentation...**

Travaux de groupe en 3 temps

1- Présenter en 3-4 phrases une situation nécessitant un conseil (5 minutes)

2- Etablir un diagnostic par le questionnement (20 minutes) et proposer des conseils

Chaque situation est analysée par un groupe différent de celui qui a proposée la situation

3- Mettre en commun pour enrichir l'analyse et compléter les propositions de conseils

C'est à vous



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Situations proposées par les participants

- **Conseil auprès du chef d'établissement**
- **Conseil auprès des enseignants**
- **Conseil auprès de l'adjointe gestionnaire**
- **Conseil auprès d'un élève**
- **Conseil auprès des parents**

Les travaux des stagiaires sont présentés dans un document à part intitulé « Analyse des situations et conseils »



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Quelques constats suite aux travaux de groupes

- **Analyse pertinente des situations qui s'appuie sur l'expérience acquise sur le terrain**
- **Des difficultés parfois à cibler des objectifs, à définir la méthodologie, à proposer des conseils**
- **Echanges riches lors de la mise en commun**

4. Démarche pour être de bon conseil

1- Etablir un diagnostic préalable (diagnostic par questionnaire) et faire une proposition d'intervention;

2- Planifier l'intervention dans ses grandes lignes tout en conservant une certaine flexibilité.

Comme le conseiller intervient dans des milieux dynamiques et que les situations peuvent changer, il doit être à l'affût afin d'ajuster son intervention, le cas échéant;

3- Prévoir et faire les ajustements en concertation avec les protagonistes;

4- Consigner ce qui est dit et fait en lien avec ce qui est prévu et/ou ajusté d'un commun accord;
(formaliser pour garder la trace)

5- Communiquer avec tous les protagonistes sur les divers aspects de la démarche, tant au plan des relations, du contenu que de la démarche elle-même (condition d'une relation de confiance)

6- Appliquer ce qui a été prévu et accompagner l'individu et/ou le groupe dans la démarche.

7- Enfin, l'évaluation de la démarche permet tant à la personne concernée qu'au CPE conseiller de mesurer ce qui a été fait et les résultats obtenus.

La démarche doit être efficace et éthique.

5. Rôle du conseiller

- **Faire preuve d'une expertise que l'autre n'a pas implique des connaissances régulièrement réactualisées et une expérience suffisante** dans son domaine;

Ces connaissances doivent lui servir non pas à dire à l'autre comment se comporter ou à faire ses choix à sa place, mais à l'accompagner dans les décisions que ce dernier jugera les plus judicieuses pour lui;

- **Offrir une aide en lien avec les besoins** d'un individu, d'un groupe ou d'une organisation;
- **S'assurer de mettre en place tous les éléments possibles afin de soutenir la personne et/ou le groupe dans sa démarche.**

6. Posture d'un bon conseiller

- **Connaître les fonctionnements** des individus, du collectif, des organisations ;
- **Maîtriser le processus d’accompagnement** : aider à établir les objectifs recherchés, à explorer la réalité des situations, à identifier les solutions potentielles et à les évaluer, à mettre en place le plan d’action, à effectuer un suivi et à évaluer la performance en lien avec les objectifs ;
- **Analyser et synthétiser**;
- **Être discipliné et organisé**;
- **Être en capable de réactivité et d’adaptabilité**;
- **Formaliser et communiquer**;
- **Posséder les habiletés relationnelles** pour établir et maintenir des relations de coopération efficaces;
- **Reconnaître les aspects humains du changement** afin de faire les interventions les plus pertinentes auprès des personnes, là où elles se trouvent;
- **Résister au stress et à la pression**;
- **Accepter l’échec, se remettre en cause**;
- **Être persévérant et patient**;
- **Être bienveillant et exigeant.**